



PLACE AUX JEUNES

Le cinéma pour les Agésinates de 12 à 14 ans

LE DISPOSITIF

Ce nouveau dispositif offre la possibilité aux jeunes agésinates de 12 à 14 ans de disposer d'un pass cinéma pour accéder à des séances préétablies à 1 € pendant les vacances scolaires, (les vacances de la Toussaint, les vacances d'hiver et les vacances de Pâques). Ce pass cinéma, sous forme de carte, est au tarif de 2 € auquel il faut ajouter 1€ par séance soit 5 € la carte lors de la première acquisition.

MODALITÉS ET INSCRIPTIONS

Il vous sera demandé au moment de l'inscription :

- Le formulaire d'inscription rempli (disponible au dos)
- Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille du jeune
- Un justificatif de domicile au nom des parents ou du tuteur légal
- Un règlement de 5 € soit en espèces ou par carte bancaire